

## Règlements et conditions de location

### Âge minimal

L'âge minimal pour réserver le chalet est de 25 ans. La majorité des occupants doit aussi être âgée de 25 ans et plus à moins d'une autorisation spéciale.

### Nombre maximal de personnes

Le nombre de personnes se trouvant sur le site du chalet durant la période de location devra, en tout temps, être d'au plus six (6) personnes. Le non respect du maximum autorisé entraînera automatiquement la fin du séjour sans remboursement.

### Responsabilité

Le locataire, mandaté comme signataire du présent document, se portera garant du comportement des personnes invitées et agira à titre de représentant du groupe. Il aura le rôle d'exposer l'ensemble des règlements à ses invités. Ce document est disponible au chalet pour fin de consultation.

### Respect des biens et de la propriété

Le locataire sera responsable du chalet et de son contenu. Il consent à remettre un dépôt de sécurité pour couvrir tout dommage, perte ou vol de matériel appartenant au 677 Champlain. Il consent à maintenir les lieux et les biens en bon état. Tout entretien ou remplacement prématuré des biens résultant d'une utilisation proscrite ou abusive sera effectué aux frais du locataire. À son départ, il doit s'assurer que les biens se retrouvent à leur emplacement initial.

Aucune activité risquant de détruire l'aménagement extérieur ou la propriété n'est tolérée. L'installation de tentes ou campements sur le terrain est interdite. Il est également défendu de jouer aux fers et de se lancer la balle, le ballon ou le frisbee directement sur le terrain pour éviter des bris ou devoir aller sur la propriété voisine. Utilisez plutôt la plage de sable comme espace de jeu en faisant attention pour ne pas abîmer la propriété d'autrui.

Au départ, les locataires devront défaire les draps et les déposer sur les lits utilisés durant le séjour. Des frais de nettoyage ou de réparation pourraient être retenus à même le dépôt de sécurité pour des coussins, tapis et literies endommagés de façon excessive.

## **Respect du voisinage**

Le locataire et ses invités doivent se comporter de façon à ne pas troubler la paix des résidents du voisinage. En cas de plaintes à la suite de bruit excessif ou de comportements inappropriés, le locataire peut risquer l'expulsion sans remboursement. Limitez le bruit avant 8h00 et après 23h00. Les activités commerciales non autorisées sont interdites.

## **Biens des locataires**

Les locataires ont l'entière responsabilité de leurs biens lors du séjour. Les propriétaires n'assumeront aucune responsabilité pour dommage, perte ou vol des effets personnels du locataire et de ses invités.

## **Responsabilité en cas d'accidents, blessures ou décès**

Les propriétaires ne pourront être tenus responsables d'accidents survenus sur les lieux loués ou ses abords. Les personnes ayant des enfants à leur charge auront l'entière responsabilité de leur bien-être durant le séjour. Il est interdit de laisser un enfant en bas âge sans surveillance sur la terrasse ou près du lac.

Toutes armes, incluant les carabines à plombs, sont interdites sur la propriété. Il est strictement défendu de faire exploser des pétards ou feux d'artifices aux abords la propriété. En aucun temps, les biens du 677 Champlain ne doivent être laissés sans surveillance à l'extérieur du terrain.

## **Clefs et verrouillage des portes**

Le locataire est responsable des clefs du chalet. Lorsqu'il quitte le domicile ou son terrain, il doit obligatoirement verrouiller toutes les portes. À la fin du séjour, les clefs devront être remises dans le boîtier de sécurité. En cas de perte des clefs, vous devrez téléphoner dès que possible les propriétaires aux numéros inscrits sur le présent document. Des frais de 25 \$ seront alors prélevés du dépôt de sécurité.

## **Usage des systèmes**

Le locataire et ses invités devront, en aucun temps, jeter dans les éviers, la toilette et la baignoire des objets pouvant obstruer les canalisations, à défaut de quoi, les frais occasionnés pour la remise en service des systèmes seront entièrement à sa charge. Le locataire devra laisser exécuter tout travail urgent nécessaire au maintien en état des lieux et équipements du chalet. Les équipements du chalet doivent être utilisés conformément au mode d'emploi. En cas de doute quant à la façon de les opérer, veuillez communiquer avec les propriétaires.

## **Interdiction d'animaux**

Aucun animal domestique n'est toléré sur le terrain ou dans le chalet en tout temps. Ne jamais nourrir les animaux du voisinage.

## **Interdiction de fumer**

Il est strictement défendu de fumer à l'intérieur du chalet. Les fumeurs ont l'autorisation de fumer à l'extérieur et devront disposer de leurs mégots dans un contenant ou cendrier sécuritaire.

## Alcool et drogues

Tout comportement inapproprié résultant d'un usage abusif d'alcool est interdit sous peine d'expulsion immédiate. Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de boire de façon modérée et de redoubler de prudence près du puits de feu et sur la terrasse.

Il est strictement défendu de jeter des bouchons de bière par terre ou dans le feu. Toute bouteille de verre brisée sur la propriété ou ses abords devra être ramassée avec soin et être déposée à la poubelle de façon sécuritaire. Les drogues illégales sont interdites.

## Feux intérieurs

Vous devez maintenir la température du foyer intérieur sous la zone rouge indiquée sur le thermomètre de la cheminée. Il est préférable et plus efficace d'utiliser l'allume-feu fourni avec le bois d'allumage. Évitez d'utiliser le papier journal et ne jamais utiliser de revues ou de papier glacé pour allumer un feu. Vous pouvez contrôler l'entrée d'air dans la cheminée avec la manivelle au bas du foyer. Plus la manivelle est portée à gauche, plus le feu sera alimenté en oxygène.

Il est interdit de faire cuire de la nourriture sur la surface du foyer à moins de situations exceptionnelles l'obligeant. L'usage abusif de bois de chauffage n'est pas toléré.

## Feux extérieurs

Lorsque le vent est trop intense ou souffle dans la direction des chalets avoisinants, il est préférable de ne pas utiliser le puits de feu extérieur. Contrôlez l'intensité du feu de façon raisonnable et n'utilisez jamais d'accélérateur. Il est défendu de faire brûler des matières autres que le bois fourni.

Les bûches calcinées ne doivent, en aucun temps, être déposées par terre à l'extérieur du puits de feu. Il est interdit de couper des arbres ou des branches pour les faire brûler. Le bois cordé près de la terrasse sert exclusivement à un usage extérieur et ne doit, en aucun temps, être utilisé dans le foyer à l'intérieur du chalet.

## Pêche et usage des embarcations

Pour pêcher sur le Lac Champlain en eaux canadiennes ou américaines, vous devez toujours avoir en main un permis de pêche de la province ou de l'État dans lequel vous pêchez. Si vous comptez pêcher aux États-Unis, rappelez-vous de toujours avoir en main votre passeport. Il est obligatoire de porter une veste de flottaison individuelle lorsque vous utilisez une embarcation.

Assurez-vous que le bouchon des embarcations (kayaks et pédalo) est bien inséré dans la coque avant de vous aventurer sur l'eau. Lorsque vous sortirez, assurez-vous que le bouchon est toujours en place. Vous ne devez jamais vous aventurer sur le lac lorsque les conditions climatiques sont défavorables à la navigation. Les propriétaires se dégagent de toutes responsabilités en cas de blessure ou noyade.

Le dépeçage et le nettoyage des poissons doit se faire à l'extérieur du chalet et les carcasses doivent être jetées dans la poubelle extérieure.

## Traversées aux États-Unis

Si vous comptez traverser aux États-Unis par voie terrestre ou maritime, vous devez avoir en main un passeport valide. Si vous naviguez sur les eaux américaines, vous devez vous conformer aux règles en vigueur dans ce pays.

## Usage du poêle barbecue

Avant d'utiliser le BBQ, éloignez-le légèrement du revêtement extérieur du chalet. Utilisez-le avec prudence et refermez la bombonne de propane après chaque utilisation. Une fois qu'il est refroidi, remettez la housse.

## Déchets et récupération

À la fin du séjour, les sacs de poubelle et la récupération doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet à l'extérieur de la propriété. À l'intérieur du chalet, un bac à recyclage bleu est disponible au sous-sol afin d'y déposer votre récupération durant le séjour.

## Pompe de puisard

Il est interdit de circuler dans l'espace où se situe la pompe de puisard sans raison valable. Si vous constatez un débordement, alertez immédiatement les propriétaires.

## Activités au sous-sol

Toute activité au sous-sol doit être pratiquée avec prudence. Le locataire assume l'entière responsabilité des accidents pouvant survenir durant la pratique des jeux au sous-sol. Tout équipement endommagé sera réparé aux frais du locataire.

## Vents et intempéries

En période de vent intense, placez le matériel de façon à ce qu'il ne soit pas transporté par le vent ou qu'il occasionne des dommages à la propriété. Par exemple, placez l'ensemble de patio à l'écart des portes patios et empiler les chaises en les accotant sur la table pour éviter qu'elle soit soulevée en période de vent extrême.

## Stationnement

De part et d'autre du chalet, vous trouverez des allées de stationnement. L'allée de droite donnant sur la porte d'entrée du domicile est exclusivement réservée au 677 Champlain. La moitié de l'allée de gauche correspondant à la portion rapprochée du chalet est également disponible. À cet endroit, stationnez-vous le plus près possible de la haie pour éviter d'empiéter sur la portion de l'allée appartenant au voisin.

## Eau potable et électricité

L'usage abusif d'eau pour des raisons non justifiées est défendu. Aucun remboursement n'est prévu pour toute interruption de l'électricité ou de l'eau courante qui est hors du contrôle des propriétaires.

## Urgences

En cas d'urgence, contactez les services d'urgence et informez immédiatement les propriétaires aux numéros de téléphone indiqués sur la première page du présent document. Une trousse de premiers soins (dans le meuble de la salle de bain) et un extincteur de fumée (sous l'îlot de la salle à manger) sont mis à votre disposition en cas d'urgence.

## Contrôle et inspection

Les propriétaires se réservent le droit d'inspecter les lieux sans préavis en cas de plaintes des autorités ou du voisinage. À défaut du locataire et ses invités de respecter les règlements, les propriétaires se réservent le droit d'expulsion instantanée sans remboursement.

## Consentement du locataire

Par la présente, je \_\_\_\_\_ (NOM EN LETTRES MOULÉES) déclare avoir lu et compris les règlements décrits dans le présent document. Je m'engage à les respecter et les faire respecter par tous les occupants à ma charge durant mon séjour. Par surcroît, je dégage les propriétaires du 677 Champlain de toutes responsabilités en cas de blessures ou de décès survenant dans le chalet, sur le terrain ou aux abords de la propriété.

### Information sur les occupants

SIGNATURE DU LOCATAIRE RESPONSABLE	ADRESSE	ÂGE

NOM DES VISITEURS (en lettres moulées)	ÂGE

N.B : Ce document est disponible au chalet pour fin de consultation.